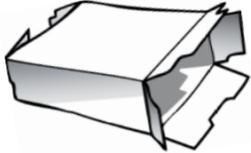


Les matières pouvant être placées dans le bac vert



PAPIER
Journal
Circulaire
Revue



Papier et enveloppe
Sac de papier
Boîte et emballage de carton



Annuaire téléphonique
Livre sans couverture et reliure
Carton de lait et de crème
Boîte de jus sans les pailles



VERRE
Toutes les bouteilles et
contenants de verre
(de toutes les couleurs)

MÉTAL

Boîte de conserve et couvercle
Canette de boissons diverses
Assiette et papier d'aluminium
non souillée
Cintre et autres petits articles
Tuyau et chaudron



PLASTIQUE

Tous les contenants et les
couvercles de plastiques
portant les symboles de
recyclages suivants :
1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7
ainsi que tous les couvercles,
les bouchons et les sacs de
plastiques AYANT UN SYMBOLE
DE RECYCLAGE sont acceptés



ARRÊT

VOUS NE POUVEZ PAS METTRE LES ITEMS SUIVANTS DANS LE BAC VERT

Cartons et papiers souillés et cirés
Papiers plastifiés et métalliques
Vitre (fenêtre) et verre
Toiles de piscine, tapis
Papiers peints et autocollants
Vaisselles et céramiques
Poterie et pyrex

Emballage de barre tendre, de chocolat et de chips
Jouets, rasoirs jetables
Couches, mouchoirs et essuie-tout
Tasses et miroirs
Boyaux d'arrosage, tuyaux de PVC
CD et cartable
Papier carbone et photographie



Informations

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
Tél. : 819 623-7382 ou sans frais 1 844 623-7382
Internet : www.ridl.ca